

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Armées

Avis modificatif relatif au recrutement sur dossier d'élèves en vue d'une admission en classe de première à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air et de l'espace (recrutement 2024)

NOR :

L'avis de recrutement sur dossier d'élèves en vue d'une admission en classe de première à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air et de l'espace (recrutement 2024), publié au *Journal officiel* du 11 janvier 2024 est modifié comme suit :

1. Au point 1. *Généralités* : la phrase « Les candidats atteignant 16 ans entre le 2 septembre et le 1^{er} octobre sont convoqués à leur date anniversaire ou après et cela, jusqu'au 1^{er} octobre 2024. » est remplacée par « Les candidats atteignant 16 ans entre le 2 septembre et le 18 septembre 2024 sont convoqués à leur date anniversaire ou après et cela, jusqu'au 18 septembre 2024. ».

2. Les alinéas de l'annexe I « CONDITIONS REQUISES » :

« - être âgé de 16 ans au moins et de 18 ans au plus à la date d'entrée en école. L'incorporation principale s'effectuera le 31 août et 1^{er} septembre 2024. Des intégrations secondaires auront lieu sur convocation au plus tard le 1^{er} octobre 2024 pour les candidats :

- a) Remontés en liste principale ;
- b) Atteignant 16 ans au plus tard le 1^{er} octobre 2024 ;
- c) Recouvrant leur aptitude médicale au plus tard le 27 septembre 2024 ; »

sont remplacés par :

« - être âgé de 16 ans au moins et de 18 ans au plus à la date d'entrée en école. L'incorporation principale s'effectuera le 31 août et 1^{er} septembre 2024. Des intégrations secondaires auront lieu sur convocation au plus tard le 18 septembre 2024 pour les candidats :

- a) Remontés en liste principale ;
- b) Atteignant 16 ans au plus tard le 18 septembre 2024 ;
- c) Recouvrant leur aptitude médicale au plus tard le 13 septembre 2024 ; »

Le général de corps aérien Manuel ALVAREZ
Directeur des ressources humaines
de l'armée de l'Air et de l'Espace,

